

ASSEMBLÉE NATIONALE

INDEMNISATION DES CATASTROPHES NATURELLES - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 42

présenté par
M. Chassaing

ARTICLE 3

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.